



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 08.04.2022

Numéro de publication: HR02-1005447000

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation LANDI La Côte SA, Eysins

LANDI La Côte SA
Route de Crassier 27
1262 Eysins

LANDI La Côte SA, à Eysins, CHE-194.301.403 (FOSC du 03.09.2020, p. 0/1004971184). Statuts modifiés le 31.03.2022. Nouveau but: la société a pour but le commerce de marchandises en tout genre et plus particulièrement de produits agricoles, de matières auxiliaires, d'agents de production ainsi que de combustibles et carburants, le stockage, le traitement et la transformation de toute production agricole, ceci en particulier dans la région de La Côte. A cet effet, elle peut aménager et exploiter des points de vente, des sites de stockage et de production ainsi que des magasins pour le commerce de détail. La société peut effectuer toute opération lui permettant de réaliser son but. La société peut fonder des succursales et des filiales en Suisse et à l'étranger, acquérir ou détenir des participations dans d'autres entreprises suisses ou étrangères, ainsi qu'effectuer toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec son but. La société peut acquérir, grever, aliéner ou gérer des biens immobiliers en Suisse et à l'étranger, à l'exception des opérations prohibées par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE). Elle peut également procéder à des financements pour elle-même ou pour le compte de tiers et se porter garante ou caution pour ses filiales ou des tiers. Elle peut en particulier consentir à ses filiales directes ou indirectes, à ses actionnaires directs ou indirects aussi bien qu'à leurs filiales directes et indirectes, des prêts ou tout autre financement direct ou indirect, y compris dans le cadre d'une gestion centralisée de la trésorerie. Nouvelles communications aux actionnaires: par courrier ordinaire ou par courriel. La clause relative à la reprise de biens envisagée a été abrogée conformément à l'art. 628 al. 4 CO.

Registre journalier no 6768 du 05.04.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 171, Date: 03.09.2020

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud